

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/05/2019

Dossier complet le :

17/05/2019

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-01995

1. Intitulé du projet

projet de 104 logements : 73 logements individuels groupés dont 11 dédiés à du social, et 31 lots libres.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FRANCELOT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas Margerie - Responsable technique

RCS / SIRET

3 1 9 0 8 6 9 6 3 0 0 1 1 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - travaux, construction et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté b/ terrain d'assiette entre 5 et 10ha - surface plancher entre 10000 et 40000m ²	assiette global du projet : 54 689m ² surface plancher : 13 600m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la création de 104 logements sur la commune de Roche la Molière dont 73 logements individuels groupés et 31 lots libres, d'une voirie de desserte propre au lotissement (surface d'environ 7000m²) et d'espaces verts privés et communs (surface espace vert de détente commun d'environ 6700m²).

L'emprise du terrain est actuellement des pâturages, définies en zone 1AUc dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Plan de masse et vue aérienne joints en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet va permettre de suivre la demande et l'objectif d'urbanisation du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont se scinder en deux phases principales se scindant elles même en plusieurs étapes synthétiquement décrites ci-après :

- la viabilisation des futurs lots (réalisation des voiries et divers réseaux) :

- x débroussaillage,
- x terrassement,
- x mise en oeuvre des réseaux,
- x réalisation des voies de circulation et des trottoirs,
- x aménagement paysager au droit des espaces verts communs de détente.

- la construction des habitations : terrassement pour fondation, réalisation du gros oeuvre, mise hors d'eau et hors d'air, etc ...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet correspond à des logements (104, dont 11 à vocation sociale) au sein d'un lotissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet de demandes de :

- permis d'aménager,
- dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau .

Dossier en cours de réalisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface globale du projet :	54 689m ²
- surface de plancher :	13 600m ²
- nombre de logements :	104 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard Louis Braille
42230 Roche la Molière

Parcelles cadastrées section :
BE 12 -13 -15 - 16 et 17

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 18' 20" 5E Lat. 45° 24' 53" 6N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de zones humides RAMSAR ou départementales.</p> <p>Une étude zone humide selon les critères sols et hydrogéologiques a été effectuée au droit de l'emprise du projet : deux zones humides d'une emprise globale définie à 920m² ont été identifiées (Cf. annexe).</p> <p>Aucun aménagement de type voirie, habitation est prévu sur l'emprise des zones humides; elles seront conservées en l'état, avec des espaces verts en périphérie.</p>

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPR miniers. PPRN inondation "Ondaine" par ruissellement et coulée de boue - par crue et débordement rapide.</p> <p>Pas de PPR Technologique.</p> <p>PPR minier : nouvelle prescription par arrêté préfectoral le 3 mai 2016 PPRN inondation prescrit le 21 octobre 2009</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pelouses, landes et habitats rocheux des gorges de la Loire (ZCS) - FR8201763 à environ 3,5km en limite ouest et nord-ouest de l'aménagement.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées et régulées au droit de bassins enherbés, puis rejetées au réseau pluvial sous la RD. Le terrain en place a une très faible perméabilité : entre 1,67 et 8,97x10 ⁻⁷ m/s => pas de liaison avec la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués du site. La terre végétale sera décapée et réutilisée lors de la réalisation des espaces verts de l'aménagement. Les matériaux de déblais pourront être réutilisés en matériaux de remblais s'ils possèdent de bonnes caractéristiques mécaniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de remblais (nécessaire pour la réalisation des couches de forme et réglage des voiries) proviendront de carrières.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est à ce jour des pâturages, la faune et flore présente est classique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a aucune interconnexion entre l'aménagement et le site Natura 2000 référencé à l'ouest et nord-ouest du projet (+ de 3,5 km).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise est actuellement des pâturages, le PLU l'inscrit dans des zones à urbaniser (1AUc).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement hors emprise du PPR inondation, et non concerné par le PPR miniers (projet situé en dehors des surfaces prétendues en risques moyens)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié à un lotissement, principalement des riverains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Activité humaine de lotissement. Aménagement en bordure de la RD3.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront celles liées à l'éclairage des voies de desserte et des habitations.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'aménagement seront régulées conformément aux préconisations du SDAGE Loire Bretagne (5l/s/ha pour une pluie de 30ans) au droit de bassins puis rejetées dans le réseau pluvial publique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du projet seront collectées par un réseau, qui se raccordera au réseau communal et à la station d'épuration sise sur le territoire communal (lieu dit les Moussettes).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets liés à une activité humaine de lotissement (ordures ménagères, tris sélectifs, ...).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise est actuellement occupée par des pâturages. L'aménagement sera conforme aux orientations du PLU : zone 1AUc.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Gestion des eaux pluviales : débit régulé à 5l/s/ha pour une pluie de période de retour de 30ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de 104 logements (Boulevard Louis Braille - Roche la Molière) peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BRON

le, 15/05/2019

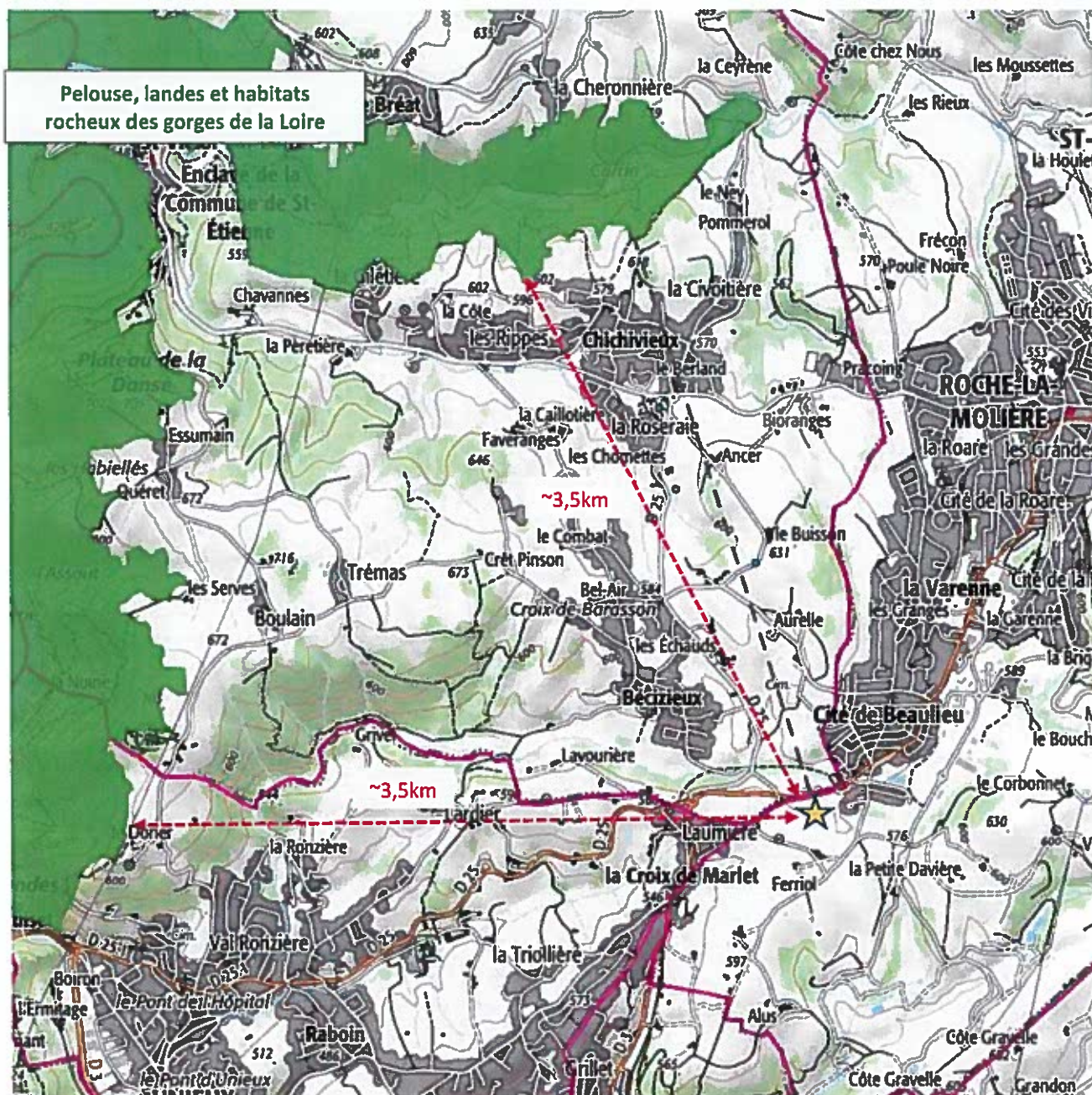
Signature

francelot
Agence Régionale
ACTIVILLAGE
15 Allée des Ginkgos
69673 BRON
Verosillea.fr 019 086 063

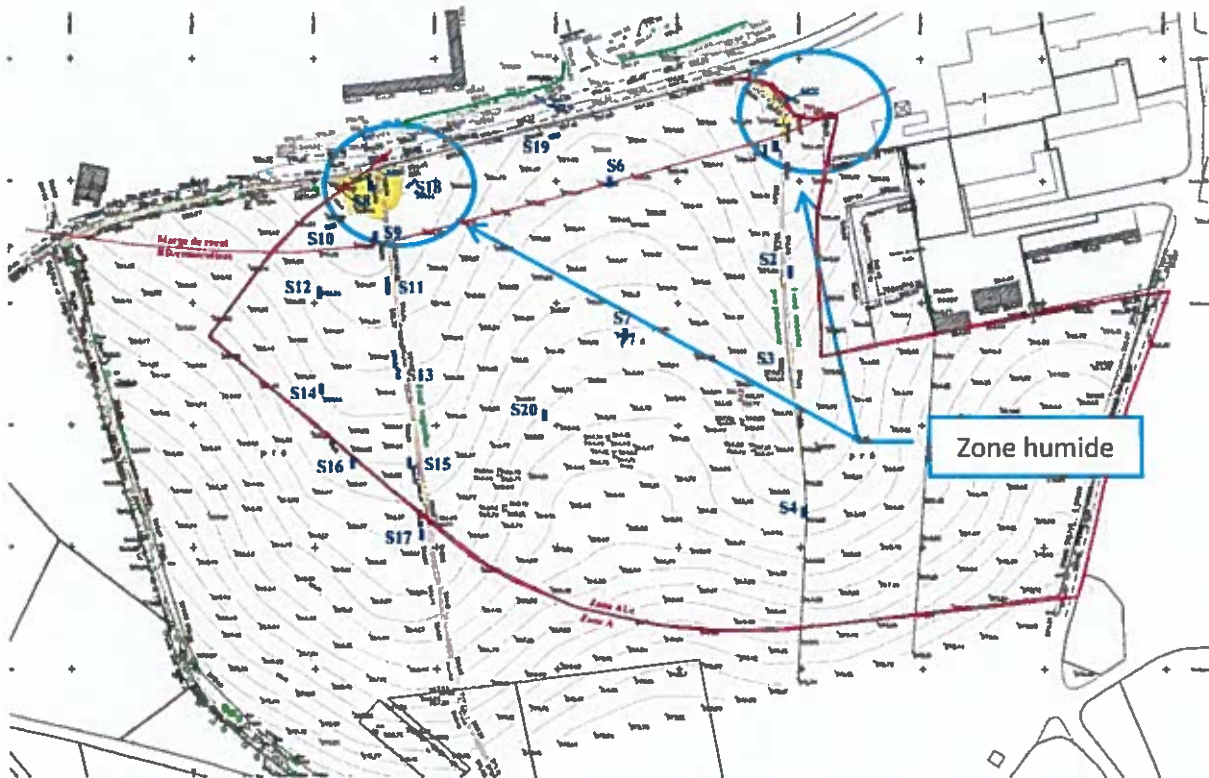
Localisation



Site NATURA 2000



Site zone humide

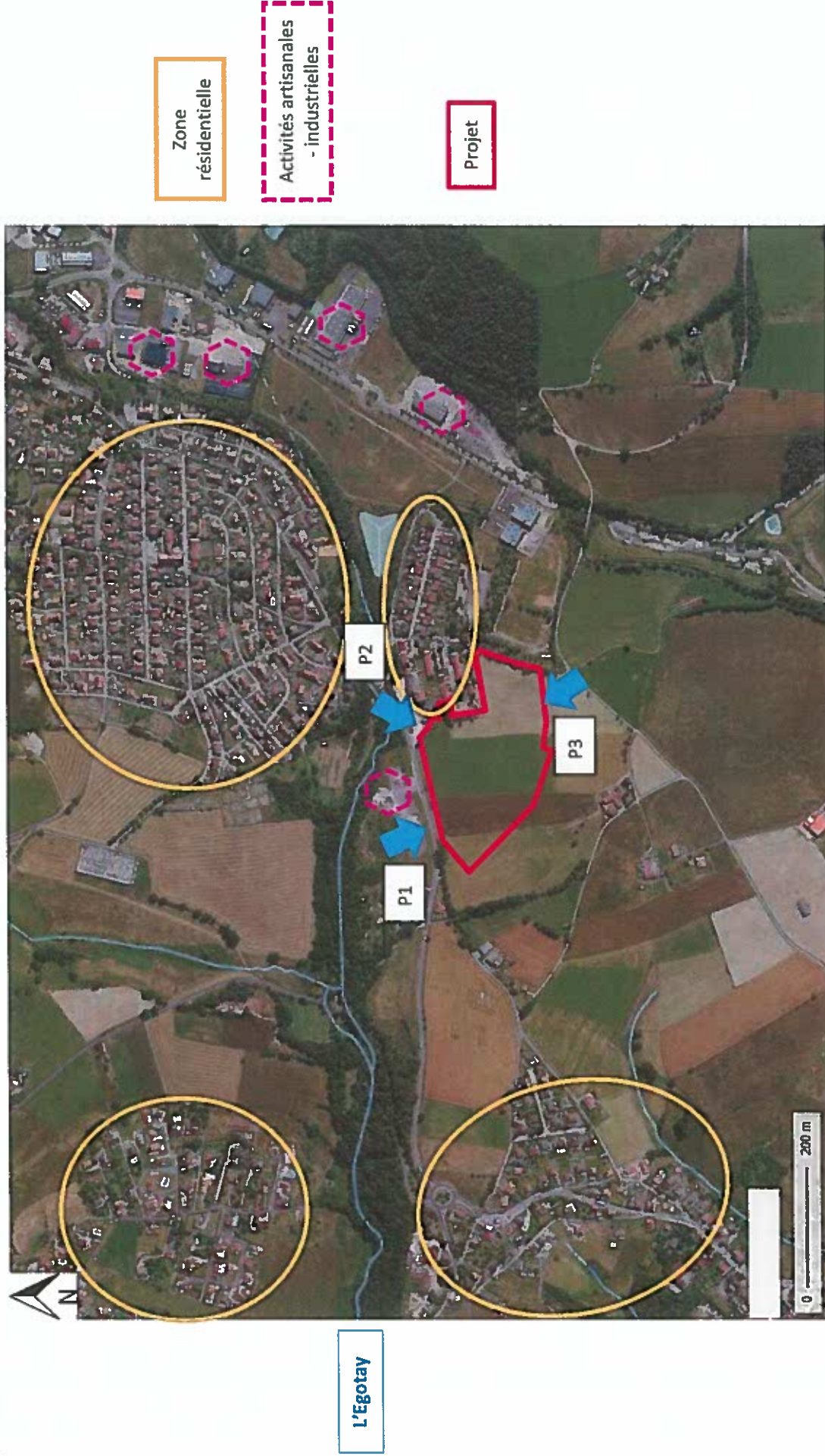


 : Emprise du projet.

Ces zones humides s'étendent sur une surface cumulée de 920m².

Source : rapport de délimitation de zones humides selon le critère sol, Solusol, décembre 2017

Plan des abords du projet



P1 - Vue depuis l'avenue Braille / RD3 :



P2 - Vue depuis l'avenue Braille / RD3 :



ec 4 m 2mm

30 m² pour maison jumelée
sera à la surface privative
le logement pourra être dépassé
10 fois excéder 0.5
un au étage
l'embrasé : 2m par rapport au TN
15 par logis sur la propriété
ménagé en espaces communs
eau

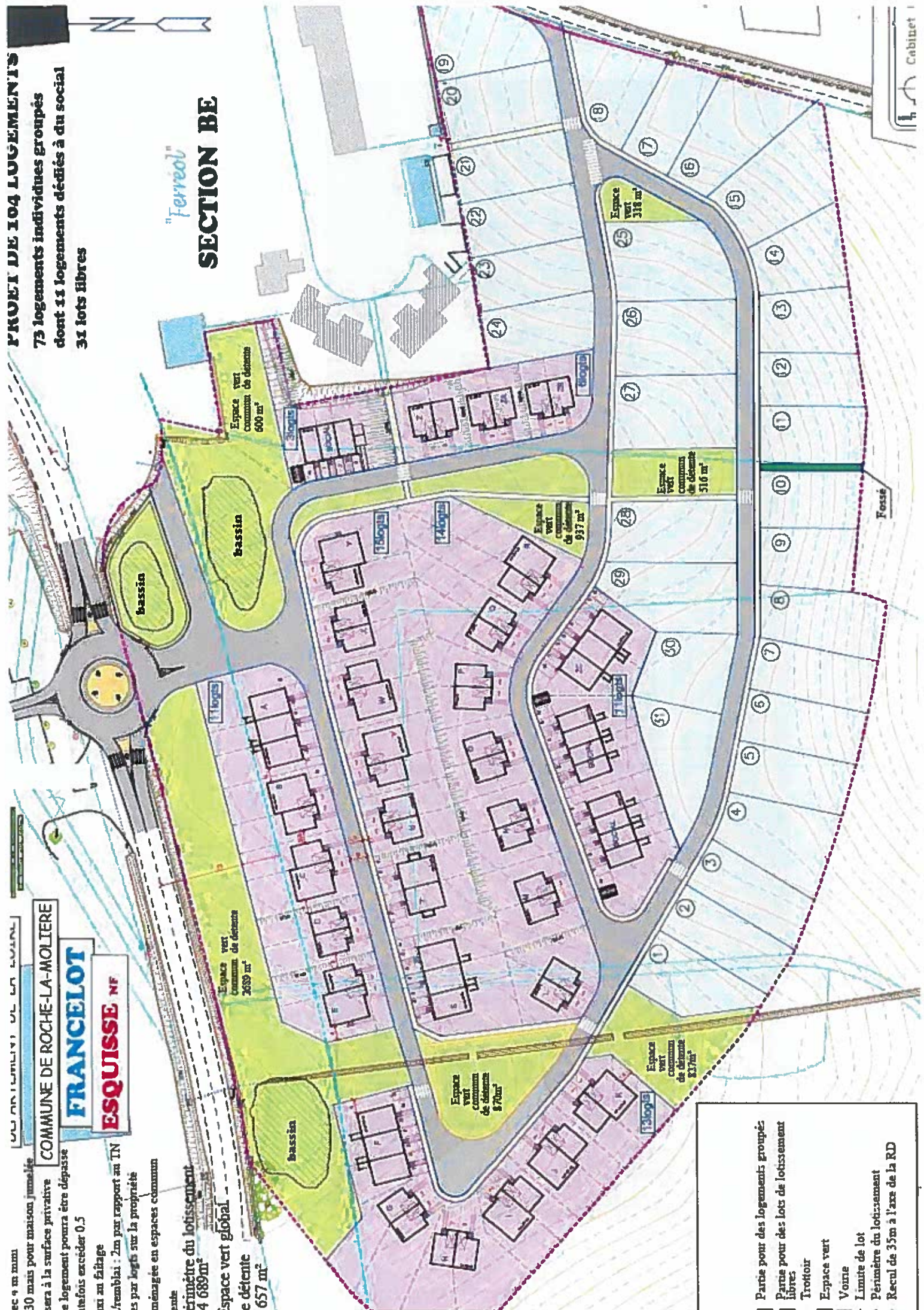
érimètre du lotissement
4 689 m²
espace vert global
le dénivelé
657 m²

COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE
FRANCELLOT
ESQUISSE NF

PROJET DE 104 LOGEMENTS
73 logements individuels groupés
dont 11 logements dédiés à du social
31 lots libres

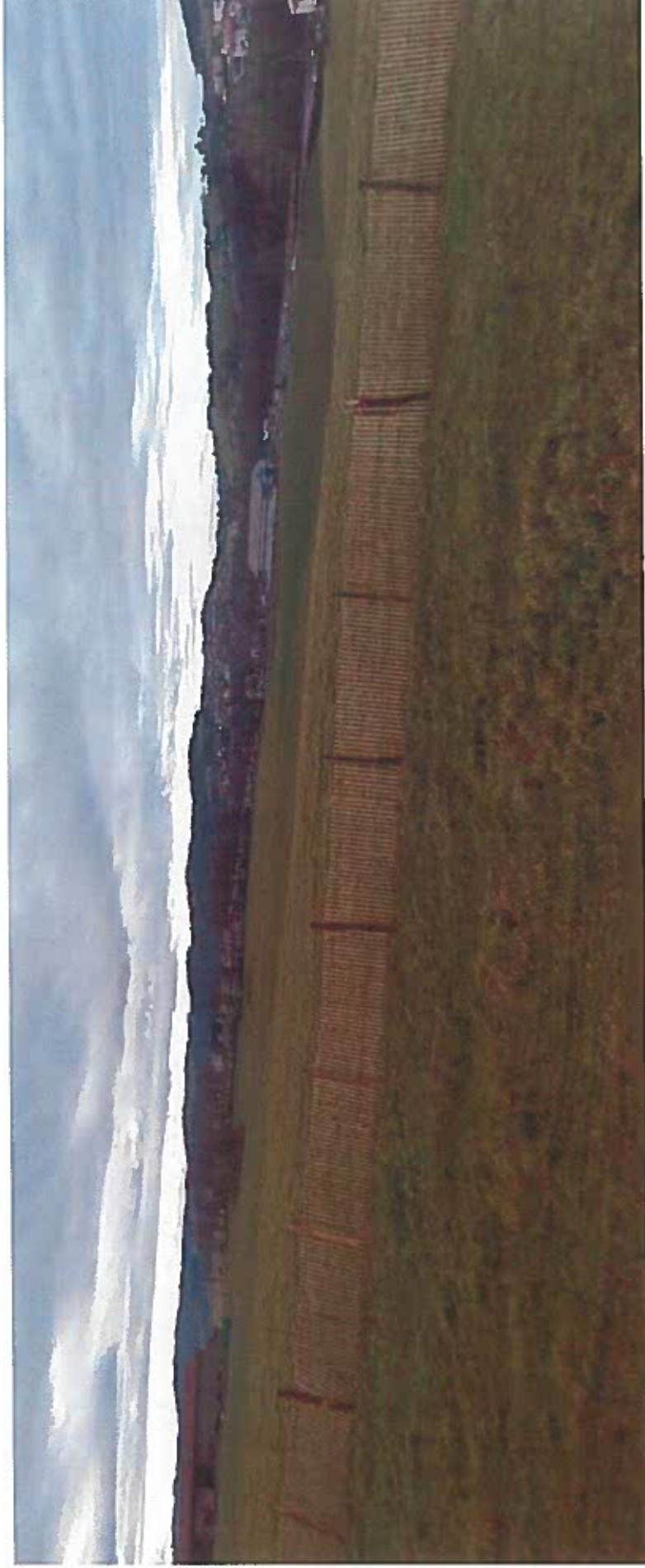
"Ferreal"

SECTION BE



-] Parie pour des logements groupés:
-] Parie pour des lots de lotissement libres
-] Trottoir
-] Espace vert
-] Voirie
- Limite de lot
- Périmètre du lotissement
- Recul de 35m à l'axe de la RD

P3 – vue depuis la voie communale



Source : google map – avril 2018.

